



**PROVENCE VERDON**  
communauté de communes

58 avenue de Tavernes - 83670 Barjols  
Tél.: 04 94 77 18 53 - Fax: 04 94 77 09 25  
Site: www.provenceverdon.fr

**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE  
DES DECISIONS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES  
DE L'ANNEE 2020**

**Conseil communautaire du 28/07/2020**

*Ordre du jour :*

- 1 – Présentation des champs d'actions de la Communauté de communes Provence Verdon par les services
- 2 – Dégrèvement fiscal de CFE pour 2020 pour les entreprises du secteur du tourisme**
- 3 – Désignations des représentants communautaires auprès du SMA, du SIVU Leï Belugo et de la Mission Locale**
- 4 – Décisions modificatives n01 sur les budgets annexes SPANC et ECO**
- 5 – Question diverses

-----  
*Nota :*

*Les points à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une délibération sont indiqués en gras. Les délibérations présentées ci-dessous sont un extrait des actes. Le texte intégral des actes peut être consulté au siège de la Communauté de communes dans les registres annuels des délibérations.*

**Délibération n°2020/064 : Dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises (CFE) au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire**

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu et à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire ;
- **CHARGE** M. le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux ;

-----

**Délibération n°2020/065 : Désignation des représentants communautaires titulaires et suppléants au sein du Syndicat Mixte de l'Argens (SMA)**

Après un vote, **les délégués titulaires** représentant la Communauté de communes Provence Verdon au sein du Syndicat Mixte de l'Argens, désignés à l'unanimité, sont :

Communes	Délégués titulaires
Barjols	Mme Catherine Venturino-Gabelle
Brue-Auriac	M. Dominique Richard
Fox-Amphoux	M. Florent Palazolli
Pontevès	M. Denis Massal
Seillons source d'Argens	M. Stéphane Arnaud
St Martin de Pallières	M. Bernard de Boisgelin
Tavernes	M. Didier Vauzelle
Varages	Mme Marie-Hélène Mistre
La Verdrière	M. Jean Philippe Bersia

**Les délégués suppléants** représentant la Communauté de communes Provence Verdon au sein du Syndicat Mixte de l'Argens, désignés à l'unanimité, sont :

Communes	Délégués suppléants
Barjols	M. François VOLPI
Brue-Auriac	M. André Rousselet
Fox-Amphoux	M. Claude Regazzetti
Pontevès	M. Thomas de Jerphanion
Seillons source d'Argens	
St Martin de Pallières	M. André Crespi
Tavernes	M. Bernard Darchy
Varages	Mme Michel Pellat Isabelle
La Verdrière	M. Frédéric Buisson

-----

**Délibération n°2020/065 : Désignation des représentants communautaires titulaires et suppléants au sein du SIVU Lei Belugo (RAM)**

Après un vote, **les délégués titulaires** représentant la Communauté de communes Provence Verdon au sein du SIVU Lei Belugo, désignés à l'unanimité, sont :

Communes/EPCI	Délégués titulaires
Ginasservis	Mme Céline Houles
Rians	Mme Sabine Lacan
St Julien	Mme Sandrine Fanguiaire
La Verdière	
CC Provence Verdon	M. Guy Partage

**Les délégués suppléants** représentant la Communauté de communes Provence Verdon au sein du SIVU Lei Belugo, désignés à l'unanimité, sont :

Communes/EPCI	Délégués suppléants
Ginasservis	Mme Christine Bouteiller
Rians	M. Eric Gérolin
St Julien	Mme Caroline Leclerc
La Verdière	
CC Provence Verdon	M. Hervé Philibert

**Délibération n°2020/066 : Désignation des représentants communautaires titulaires et suppléants au sein de la Mission Locale Ouest Haut Var**

Après un vote, **le délégué titulaire et le délégué suppléant** représentant la Communauté de communes Provence Verdon au sein de la Mission Locale Ouest Haut Var, désignés à l'unanimité, sont :

EPCI	Délégué titulaire	Délégué suppléant
CC Provence Verdon	M. Guy Partage	

**Délibération n°2020/067 : Désignation des représentants communautaires titulaires et suppléants au sein des conseils d'administration des collèges de Barjols et de Vinon-sur-Verdon**

Après un vote, **les délégués titulaires** représentant la Communauté de communes Provence Verdon au sein du Conseil d'Administration du collège de Barjols, désignés à l'unanimité, sont :

EPCI	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Collège de Barjols	M. Guy Partage	
Collège de Vinon		

**Délibération n°2020/069 : Décision modificative n°1 du budget annexe 2020 du SPANC**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :**

- **APPROUVE** la présente décision modificative n°1 relative au budget annexe 2020 du SPANC.

-----

**Délibération n°2020/070 : Décision modificative n°1 du budget annexe 2020 économie**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :**

- **APPROUVE** la présente décision modificative n°1 relative au budget annexe 2020 économie.

-----

**Délibération n°2020/071 : Convention avec les communes sur la fourniture de masques liés à la crise sanitaire**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :**

- **APPROUVE** la proposition de cession de masques sanitaires achetés par la Communauté de communes auprès des communes volontaires à prix coutant ;
- **AUTORISE** M. le président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

-----

**Délibération n°2020/072 : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membre présents :**

- **AUTORISE** Monsieur le Président pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pendant la durée du mandat sur les grades suivants : adjoint administratif territorial, adjoint technique territorial et adjoint territorial d'animation dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, à temps complet ou à temps non complet ;
- **DIT** que Monsieur le Président sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil ;
- **INDIQUE** que la rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence ;
- **DECIDE** de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget 2020 et les suivants.

-----

**Délibération n°2020/072 : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membre présents :**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à recruter en tant que de besoin, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pendant la durée du mandat, sur les grades suivants : adjoint administratif de 2ème classe, adjoint technique de 2ème classe et adjoint d'animation de 2ème classe dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, à temps complet ou à temps non complet,
- **DIT** que Monsieur le Président sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil ;
- **INDIQUE** que la rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence ;
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2020 et suivants.

-----

INFO SITE INTERVIEW